RCS : DUNKERQUE Code greffe : 5902

Documents comptables

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

# Le greffier du tribunal de commerce de DUNKERQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 00092

Numéro SIREN : 344 406 715 Nom ou dénomination : STILNOR

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2023 sous le numéro de dépôt B2023/000486

DGFiP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

	gnation de l'e	-	SARL STILNO		E ED240 DI INICED	OI 15		rée de l'exercice exprimée e		
_	réro SIRET*	3 4	4 4 0 6		59240 DUNKER	_	<u>:</u>	Diffee de 14	exercice précédent* Néant *	
Num	RIO SIREI	3 4	4 4 0 0	<del>/    </del>	1310101013	9		Exercice N clos le	No.	GENERAL AND
				-	Brut	Am	ortissements, provisions	30092022 Net	311220	21
				1	T		2	3	14	
Т	1	scrit non appel	é (1	-1					dry in Statisticist	
2	Frais d'étab	lissement*		AB		AC			N. Hauriding S	
E TENO	Frais de dé	veloppement*		Cx		co		<u>-</u>	- FB&L-1	
NO.	Concession	s, brevets et dr	roits similaires	AF	24 952	AG	24 952		*** 2. 2011(6.45)	en salahir
TONG!	Fonds com	mercial (1)		AH		ΑI			1000	
AST THE	1	obilisations in		AJ		AK				
ž	Avances et tions incorp	acomptes sur i porelles	mmobilisa-	AL		АМ				
Γ	Terrains			AN		AO			1179	
SE.	Construction	xns and		AP		AQ				
OBILISÉ*	Installation outillage in	s techniques, n	natériel et	AR	7 562	AS	7 562		A THUMBS	Arrania (
		obilisations o	orporelles	AT	248 610	ΑU	230 989	17 621	STATE OF STATE	23 375
ACTIF IMP	lmmobilisa	tions en cours		T <sub>AV</sub>		ΑW			1911/05	id <sub>e</sub> i
4 5		acomptes		AX		AY				
H	Participatio	ns évaluées se de mise en équ	lon	cs		СТ			3.4754.50	AF:
6			uivalence	cu		cv			And And Share Street	
E GEORGE	Créances ra	attachées à des	narticipations	88		ВС				Mary .
100	<u> </u>	s immobilisés		BD		BE			ante lle din de	
1	Prêts	з шшколижа		BF		BG			SERVICE OF	(m)[-]
gover	<u> </u>	obilisations fu	nancième*	ВН	517 661	В		517 661		
Ц.	Audes min	300HSZUOHS (II		┥	798 784	BK	263 503		Sharing Action	23 375
$\overline{}$	Ī		TOTAL (II	ᆲ	/98 /84	ВМ	263 503	535 281	Inc. 1 249 atti	23 3/3
	-		ovisionnements	-1					Walter Straight	
10.4	En cours de	e production de		BN	ļ	ВО			PUT SUBSESS	
3/3000	En cours de	e production de		BP		BQ				ior Se Redresse E. Mai Title
٥	Produits in	termédiaires et	t finis	BR		BS				
ACTIF CIRCULANI	Marchandi	ses		BT	3 603 664	BU		3 603 664	3 9	63 166
GIRC	Avances et	acomptes vers	és sur commandes	BV	5 157	BW		5 157	THESING	5 157
ACTIF	Clients et o	comptes rattach	nés (3)*	BX	104 396	ВҮ		104 396	3	52 132
V	Autres crés	ances (3)		BZ	75 772	CA		75 772	. 1	<b>65</b> 229
	Capital sou	scrit et appelé,		СВ		cc d			11.00	
Ė	Valeurs mo	obilières de pla ns propres :	cement	) CD		CE				
1				CF	193 096	œ		193 096		50 915
	Charges co	ustatées d'avar	ace (3)*	СН	25 655	CI		25 655	10 <b>0</b> 000	23 951
	_		TOTAL (II	) Q	4 007 742	СК		4 007 742	4.6	60 551
Comptes de	Frais d'émiss	ion d'emprunt à ét	taler (IV	CW	/	111472	Same and the same of the same		140 MIN 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11	
Comp	Primes de rer	nboursement des	obligations (V	) CM	1	W			Ships I	4
		onversion acti	<del></del>	┥					HWARF II as	. P   0.
			GÉNÉRAL (1 à V	4	<u> </u>	1A	263 503	4 543 023	46	83 926
Ren	vois : (1) Dont d				(2) Part à moins d'un mi des	CP	1 2 2 3 2	(3) Part à plus d'un an : C	1.00	
Class	e de réserve	Immobilisations :			sambiliatos (maxires soto:	locks		Créances		
deno	opriété : *	1	į.		1 3		1	1 Creatices	11	

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2022

	Désignation de l'entreprise SARL STILNOR			Néant *
			Exercice N	Exercise N-1
	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé: 576 000 )	DA	576 000	576 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	рв[		a en en aquilit
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK	DС		
	Réserve légale (3)	DD	27 441	27 44
2	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		file side
CAPITAUX PROPRES	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	DF	-	
AX N	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'ocuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG	373 194	373 19
APIT/	Report à nouveau	рн	(894 626)	(741 001
0	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	375 184	(153 625
	Subventions d'investissement	ω		開連 - 前標数例
	Provisions réglementées*	рк		and the speciments
	TOTAL (1)	ᇟ	457 193	82 00
_	Produit des émissions de titres participatifs	ВΜ		
Autres fonds propres	Avances conditionnées	DN		
Auth	TOTAL (II)	ю		je zak
	Provisions pour risques	DP		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour charges	DQ	681 087	393 34
E \$ 2	TOTAL (HI)	DR	681 087	393 340
	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	рτ[		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	טם	648 790	506 82
_	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	DV	2 300 339	2 997 25
DETTES (4)	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		和描 1. 2400
DET	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DХ	149 886	549 17
	Dettes fiscales et sociales	DY	286 667	137 21
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	833	and the second
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	ЕВ	18 228	18 09
	TOTAL (IV)	EC	3 404 743	4 208 576
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 543 023	4 683 92
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	10		
(2)	Dont & Écart de réévaluation libre	1D		
RENVOIS	Réserve de réévaluation (1976)	1E		B. Fyfdial
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 780 740	3 715 09
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	ЕН	565 114	417 640

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2022

Désignatio	on de l'entrep	orise :		SARL STILNO	R					Néant *
						Exercice N				Exercise (N-1)
				France	livr	Exportations et usons intracommunautaires		Total		
	Ventes de	marchandises*	FA	2 592 352	FΒ		FC	2 592 352		1 533 48
		biens*	FD		FE		FF			
z	Production	vendue { services*	FG	54 469	FН		Fi	54 469	il Elija	88 52
(ATIO	Chiffres d'	affaires nets*	FJ	2 646 821	FΚ		FL	2 646 821	di iyo	1 622 01
F,OF	Production	ı stockée*		L		I	FM		1450	
S D EX	Production	ı immobilisée*					FN			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Subvention	ns d'exploitation					FO		(T)(0)	
2		ur amortissements et provis	ions, tr	ansferts de charges* (9)			FP	46 706		11.90
	H	duits (1) (11)					FQ	0		
	-	. (-)()		Total des p	roda	its d'exploitation (2) (I)	FR	2 693 527	100	1 633 92
	Achats de	marchandises (y compris di	oits de		_		FS			and the second
		le stock (marchandises)*					FT	359 502		(2 028 56
		matières premières et autres	appm	visionnements (v compris	droi	s de douane)*	FU	1 332 827	100	3 115 31
		le stock (matières premières					FV		6.2	mar Chora
		ats et charges externes (3) (		,			FW	139 403		190 28
NOTI		tes et versements assimilés					FX	21 773		19 13
TOT.	<del></del>	traitements*					FY	111 078		232 01
DEX	Charges so	ociales (10)					FZ	43 485		94 89
CHARGES D'EXPLOITATION		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	۲.	dotations aux amortissen	ents	•	GA	5 755		13 53
돭	S S	Sur immobilisations	≺ -	GB		a di				
	DOTATIONS	Sur actif circulant : dotation		dotations aux provisions provisions*			GC			t Marie
	N AN	Pour risques et charges : d		_			GD	287 746	at Mark	132 80
	Autres cha			<del></del>			GE	1		
		-5 ()		Total des c	are	s d'exploitation (4) (II)	GF	2 301 570	200	1 769 41
1 - RÉ	SULTAT D	EXPLOITATION (I - II)					GG	391 958		(135 49
	T	ttribué ou perte transférée*				(III)	GH		a depted	Selection of
opérations rs commu		ortée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI			AMBABL A
	+	nanciers de participations (5	n		_	(,	GJ			ad simplers.
	-	es autres valeurs mobilières		nces de l'actif immobilisé	(5)		GK			52
200	<b>———</b>	irêts et produits assimilés (5			(-)		GL		in te	ar Prysilenia
PRODUITS FINANCIERS		r provisions et transferts de					GM			
ž.		s positives de change			_		GN			
O C		ets sur cessions de valeurs n	obilièr	res de placement			GO			dirio e Min
					des	produits financiers (V)	GP		-U-71 FE	52
	Dotations f	inancières aux amortisseme	nis et r			(1)	GQ			Makin V
CHARGES FINANCIERES	<del></del>	charges assimilées (6)					GR	23 974	ar 報	23 27
ENANC	h	s négatives de change					GS		2015	MM Tariff
Sas		ttes sur cessions de valeurs	mobili	ères de placement			GT		with de	
CHAR	-				des c	harges financières (VI)	GU	23 974		23 27
2 - RÉS	SULTAT FI	NANCIER (V - VI)					gv	(23 974)	190	(22 750
				- II + III - IV + V - VI)		~	GW	367 984		(158 24

(RENVOIS: voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) (4)

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2022

		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	1		
			<u> </u>	Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS	Ä.	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
E G	NOL	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	НВ	7 200	108
8	1	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		Aller A
		Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	7 200	10 80
100	JEPTIONNELLE.	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		jay.
CHARGES	NO	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		6 17
₹	Ĭ	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6ter)	HG		Spirit S
	EXC	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	НН		6 17
4 -	RÉS	ULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)	н	7 200	4 62
1	Partic	pation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	н		2-14-16
1	lmpôt	s sur les bénéfices* (X)	НК		2 4 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5
		TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	2 700 727	1 645 24
		TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	НМ	2 325 543	1 798 87
-	DÉ	ÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)	HN.		and a stagewall
3.	(1)		HO	375 184	(153 62
	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme  produits de locations immobilières	HY		ig align
ļ	(2)	Dont	-1'''	54 469	88 52
- 1		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-deasous)	]1G		
	(3)	Dont Crédit-bail mobilier*	HP		
ļ		- Crédit-bail immobilier	HQ		alle e negation
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		Halley (1942)
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)	нх		Audic V
Ī		Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		Dane - Course
ľ	(6ter)	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)	RD		
Ì	(9)	Dont transferts de charges	A1	46 706	11 90
Ì	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)  (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS  A5	A2		Availibria Tic
ŀ	(11)	de l'exploitant (13) obligatoires hors CSG/CRDS Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		AND THE RESERVE
ł	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		15
H	(12)		A4	20 200 mm - 1	
- 1		Loat printes et			
S	(13)	complémentaires facultuives Madelin //			
RENVOIS		personnettes:  dont consumers aux pass d'épurgue retraite nouveaux plans d'épurgue retraite			
	_	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, utiliser l'annexe) :		Charges exceptionnelles	ict N
2	(7)	EMNITES RESILIATION		Cimpo Catripotentos	Produits exceptionnels

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMMORII ISATIONS

DGFiP Nº 2054 2022

(==	Formulaire	obligatoire général des impôts)		(5)	I	MMOBILISATION	S	I	GF	P N° 2054 2022			
	ignation de l'			SARL	STIL	NOR				Néant *			
						Valeur brute des		Augme	entations				
C	ADRE A	IMMOBI	LISAT	TONS		immobilisations au début de l'exercice	Can	aécutives à une réévaluation prajquée cours de l'externee ou résultant d'une mise en équivalence	^	equisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
ž	Frais d'établis	sement et de développement		TOTALI	CZ		D8		D9				
NCOKE	Autres poste	s d'immobilisations incorp	orelies	TOTAL II	KD	24 952	ΚE		KF				
	Terrains				KG		кн	***	KI				
	Sur sol p	propre Dont Components	L9		ĵκ		кк		КL				
	Sur sol c	l'austrusi Dont Compounds	W1	·	KN		KN:		ко				
	Installation	s générales, agencements * ments des constructions	Does	M2	KF		ко		KR				
s	Installations to	chaiques, matériel	Dont	M3	KS	7 562	кт		ĸυ				
3	et outillage inc	ests divers *			K	178 231	kw		кx				
CORPORELLES	<b>1</b>	de transport *			K	40 127	κz		LA	<del></del>			
8	Matériel o	de bureau			LE		LC		ம				
	■ Emballag	er informatique es récupérables et			LE		LF		LG				
	divers *				- LI-		L		u				
		ions corporelles en cours			LK		l.		LM				
	Avances et a	compres			٦,		LO		LP				
_	Bart et	6.1.4		TOTAL III	80		8M		8T				
3		ns évaluées par mise en équ	avaten	œ	-		1		1				
NCERE	Autres partie			·	8L 1F		1R		8W				
ŽVE		immobilisés			4		1		10	F17.00			
Ξ.	Prêts et autre	es immobilisations financiè	res		11		10		ł	517 661			
				TOTAL IV	LC	<del></del>	LR		LS	517 661			
_		TOTAL GÉNÉRAL (I	+ II +	Ш + IV)	Ø	281 124	ØН		Ø	517 661			
C	ADRE B	IMMOBILISATIONS	-	Dim par virement de poste à poste	inution	per cessions a des bets du muses pois service du résident d'une muse en equivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	۱	Réévahation légale" ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immohi- liantions en fan d'exercice			
نو	Frais d'établis et de dévelops		IN		C	<del></del>	DØ	3	D7	- 4			
NOOR	Autres postes	d'immobilisations TOTAL II	Ю		LV		LW	24 952	1X				
_	Terrains	.01.12.1	ΙP		LX		LY		ιz				
		Sur sol propre	IQ.		M/		мв		MC				
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		M	,	ME		MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	ıs		T <sub>M</sub>	3	мн		MI				
83	Installations to	chniques, matériel et outil-	l m		<b>Т</b> м.	,	мк	7 562	ML				
CORPORELLES	lage industriels	Inst. gales, agencis, amé- nagements divers	IU		MA		MN	178 231	мо				
Š	Autres	Matériel de transport	IV		MF	,	MQ	40 127	MR				
೪	immobilisations	Matériel de bureau et	IW		H <sub>MS</sub>		мт	30 252	MU				
	corporelles	informatique, mobilier Emballages récupérables et divers *	ıx		   		MW		MX				
	Immobilisation	is corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB				
	Avances et a	<del></del>	NC		- NE		NE		NF				
	Availees	TOTALIII	ΙΥ		- NC	ļ	NH	256 172	NI				
	Participation	ns évaluées par	ız		Ø		M7	200 172	øw				
۵,	mise en équ		10		Ø		øy		øz				
TERES	Autres parti	immobilisés	111	-	26	<b></b>	2C		2D				
FINANCIER			12		_ 2E	<del></del>	2F	E17 661	2G				
Ē	ritts et autres	immobilisations financières	-		-		-	517 661	2G 2H				
_			13		N.		NK	517 661	-				
	TOTA	TOTAL IV  TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III +			Ø		ØL	798 784	ØM				

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



## TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2022 DGFiP Nº 2054 bis

	SARL STILNOR					Néant *		
CADREA		nontant des écarts	Utilisation d	: la marge supplémentaire d'a	amortimement			
	, , , ,		Att cours d	le l'exercice		Montant de la provision spéciale		
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des apportissements 2	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondust aux. éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	la fin de l'exercic [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]		
1 Concessions, brevets et droits similaires								
2 Fonds commercial								
3 Terrains								
4 Constructions								
5 Installations techniques mat. et out. industriels								
6 Autres immobilisations corporelles								
7 Immobilisations en cours								
8 Participations								
9 Autres titres immobilisés								
			-					
10 TOTAUX  1) Les augmentations du montant brut et et	des amortissements à inscrin	e respectivement aux colo	names 1 et 2 sont celles qu	i ont été apportées au mo	ontant des immobilisation	<u> </u>		
Description  Les augmentations du montant brut et amortissables réévaluées dans les cond Le montant des écarts est obtenue na soi?  Porter dans cette colonne le supplément des conditions en concerne que les imm utilisé de la marge supplémentaire d'an colonne le amortis de la marge supplémentaire d'an le montant total des sommes portées b) le montant cumulé à la fin de l'exerce pour les montant total de la provision spécia.	litions définies à l'article 238 ustrayant des montants porté at de dotation de l'exercice au nobilisations réévaluées cédée nortissement. La aux colonnes 3 et 4 ; sice précédent, dans la mesur	bis J du code général des is colonne 1, ceux portés i ux comptes d'amortisseme es au cours de l'exercice. I ur cours de l'exercice. I er où ce montant correspo	impôts et figurant à l'act colonne 2. ent (compte de résultat) et el convient d'y reporter, l'i end à des éléments figuran	if de l'entreprise au début onsécutif à la réévaluatio année de la cession de l'é at à l'actif de l'entreprise a	t de l'exercice. v. lément, le solde non uu début de l'exercice.	•		
Des augmentations du moutant brut et camorissables réévaluées dans les condit Le montant des écarts est obleau en soi Directer dans cette colonne le supplément Cette colonne ne concerne que les immutilisé de la marge supplémentaire d'an Directer de la marge supplémentaire d'an Directer d'an command comprend :  a) le montant total des la fin de l'exerce de la moutant total de la provision spécia.	litions définies à l'article 238 ustrayant des montants porté at de dotation de l'exercice au nobilisations réévaluées cédée nortissement. La aux colonnes 3 et 4 ; sice précédent, dans la mesur	bis J du code général des is colonne 1, ceux portés i ux comptes d'amortisseme es au cours de l'exercice. I ur cours de l'exercice. I er où ce montant correspo	impôts et figurant à l'act colonne 2. ent (compte de résultat) et el convient d'y reporter, l'i end à des éléments figuran	if de l'entreprise au début onsécutif à la réévaluatio année de la cession de l'é at à l'actif de l'entreprise a	t de l'exercice. v. lément, le solde non uu début de l'exercice.	5		
Des augmentations du montant brut et amortissables réévaluées dans les cond Le montant des écarts est obleau en soi Porter dans cette colonne le supplément Cette colonne ne concerne que les immutilisé de la marge supplémentaire d'am O Ce montant comprend :  a) le montant total des sommes portées b) le montant curmulé à la fin de l'exerc colonne ne concerne que les immutilisés de la marge supplémentaire d'am U Ce montant total de la provision spécia.  CADRE B	litions définies à l'article 238 ustrayant des montants porté ot de dotation de l'exercice au nobilisations réévaluées cédés notifissement. si aux colonnes 3 et 4 ; sice précédent, dans la mesur ale en fin d'exercice est à repe-	bis J du code général des colonne I, ceux portés de ux comptes d'amortisseme es au cours de l'exercice. I et constant correspo- prer au passif du bilan (ta	impôts et figurant à l'act colonne 2. ent (compte de résultat) et il convient d'y reporter, l'i convient d'y reporter, l'i de des éléments figuran au de des éléments figuran au de des éléments figuran	if de l'entreprise au début onsécutif à la réévaluatio année de la cession de l'é at à l'actif de l'entreprise s «Provisions réglementée	n.  lément, le solde non  uu début de l'exercice.	5		
Di Les augmentations du montant brut et camorissables réévaluées dans les condit. Le montant des écarts est oblenu en soi Di Porter dans cette colonne le aupplémen Utilisé de la marge supplémentaire d'an Utilisé de la marge supplémentaire d'an Di Ce montant comprend:  a) le montant total des sommes portées b) le montant currulé à la fin de l'exerc	litions définies à l'article 238 ustrayant des montants porté de dotation de l'exercice au nobilisations révaluées cédérenoritissement.  aux colonnes 3 et 4 ; is eux colonnes 3 et 4 ; is eux formatiques de me manuelle en fin d'exercice est à rependent de me de fin d'exercice est à rependent en fin d'exercice es	bis J du code général des a colonne I, ceux portés a ux comptes d'amortisseme es au cours de l'exercice. e où ce montant correspo orter au passif du bilan (ta	impôts et figurant à l'actione 2.  Int (compte de résultat) et l'actione (compte de résultat) et l'onvient d'y reporter, l'une de des éléments figurant à des éléments figurant bleau n° 2051) à la ligne	if de l'entreprise au début onsécutif à la réévaluatio année de la cession de l'é  it à l'actif de l'entreprise a «Provisions réglementée  U POINT DE VUE FI	n.  lément, le solde non  au début de l'exercice.	*		
Des augmentations du moutant brut et camorissables réévaluées dans les cond Le montant des écarts est obtenu en soi Diviter dans cette colonne le supplément Diviter dans cette colonne le supplément d'an cut de la marge supplémentaire d'an diviter de la marge supplémentaire d'an Diviter de la marge supplémentaire d'an Diviter de la moutant total des sommes portées b) le montant comulé à la fin de l'exerc de la montant total de la provision spécial CADRE B	litions définies à l'article 238 ustrayant des montants porté at de dotation de l'exercice au mobilisations révaluées cédée mortissement.  aux colonnes 3 et 4 ; ice précédent dans la mesur ille en fin d'exercice est à reprincipal de DÉCEMBRE 1976 IMP	bis J du code général des colonne I, ceux portés a ux comptes d'amortisseme es au cours de l'exercice. I e co di ce montant correspo orter au passif du bilan (ta UTÉS SUR LA PROVALLE AU DÉBUT DE L	impôte et figurant à l'acto olonne 2.  ent (compte de résultat) et il convient d'y reporter, l'i  nd à des éléments figuran tibleau n° 2051) à la ligne  TISION SPÉCIALE A	if de l'entreprise au début onsécutif à la réévaluatio année de la cession de l'é  tt à l'actif de l'entreprise a «Provisions réglementée  U POINT DE VUE FI	u.  de l'exercice.  u.  dément, le solde non  uu début de l'exercice.	<b>S</b>		
Des augmentations du montant brut et camortissables réévaluées dans les cond Le montant des écarts est obleau en soi Directe dans cette colonne le supplément d'an Cette colonne ne concerne que les immutilisé de la marge supplémentaire d'an d'a Ce montant comprend :  a) le montant comprend :  a) le montant total des aprovision spécias Directe d'an de la provision spécias DEFICITS REPORTABLES AU 31  - FRACTION INCLUSE DANS L	ilitions définies à l'article 238 sistrayant des montants porté tot de dotation de l'exercice au modelhatations révaluées cédée mortissement.  La aux colonnes 3 et 4 ; ice précédent, dans la mesur ele en fin d'exercice est à repe DÉCEMBRE 1976 IMP A PROVISION SPÉCIA RÉSULTAT DE L'EXERCE.	bis J du code général des colonne I, ceux portés e ux comptes d'amortisseme es au cours de l'exercice. I e où ce montant corresponter au passif du bilan (trutés SUR LA PROVALLE AU DÉBUT DE LCICE.	impôte et figurant à l'acto olonne 2.  ent (compte de résultat) et el convient d'y reporter, l'i nd à des éléments figuran ableau n° 2051) à la ligne VISION SPÉCIALE A J'EXERCICE	if de l'entreprise au début onsécutif à la réévaluatio année de la cession de l'é at à l'actif de l'entreprise a «Provisions réglementée U POINT DE VUE FI	e.  de l'exercice  au début de l'exercice.	<b>S</b>		

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DGFiP N° 2055 2022

ormulaire obligatoire (article 53

Néant \* SARL STILNOR Désignation de l'entreprise SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES CADRE A (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)\* IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES Montant des amortissements Augmentations : dotations afférents aux éléments sortis Montant des amortissement au début de l'exercice de l'exercice à la fin de l'exercice de l'actif et reprises Frais établissement et développement CY EL EM ĒΝ RE RF RI RJ Fonds commercial PΕ PG Autres immobilisations incorporelles 24 952 PF PH 24 952 ЯK RN RO 24 952 RM TOTAL L 24 952 Ρi PK PJ PL Terrains РМ PN PO PQ Sur sol propre PS РΤ Sur sol d'autrui PU Constructions Inst pénérales agencements et PΧ aménagements des constructions Installations techniques, materiel et QB QC: P7 7 562 QA 7 562 utillage industriels Inst. générales, agencements, aménagements divers QD 178 231 QE ÌQF QG 178 231 Autres OH QК Matériel de transport 18 585 QI 5 259 Q 23 844 Matériel de bureau et informatique, mobilie QL 28 419 496 QN  $\alpha$ o 28 915 corporelles Emballages récupérables lΩP αт QS QV QX 232 797 5 755 QW 238 551 TOTALII ON ØP ØΩ ØΒ TOTAL GÉNÉRAL (I+II) 257 748 5 755 263 503 CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES DOTATIONS REPRISES Mouvement net des Immobilisation amortissables Colonne I Différentiel de durée Colonne 3
Amortissement fiscal exceptionnel Colonne 4 Différentiel de durée Colonne 2 Colonne 5 à la fin de l'exercice Mode dégressif Mode dégressif N2 N3 N4 N5 N6 Frais d'établissements RP RQ RR RS RT RU RV latres immobilisat N7 N8 P6 P7 P8 P9 Q1 TOTALI RW RX RY RZ SB sc SD Q4 Q3 Q5 Q6 Q7 Q8 Terrains R1 R2 R3 R6 Q9 R4 R5 Sur sol propre R9 R7 R8 S1 S2 S3 S4 Sur sol d'autrui Inst. gales, agenc S7 **S5** S6 S8 S9 T1 T2 et am. des const Inst. techniques mat. et outillage T5 T7 T9 Т3 **T6** T8 Inst gales, agenc am. divers U1 U2 UЗ U4 U5 U6 U7 Matériel de U8 U9 V1 V2 V3 V4 V5 transport Mat. bureau et V8 V6 **V7** V9 WH W2 WA inform. mobilie Emballages W5 W6 W7 W8 W9 X1 récup. et divers хз X4 X7 X5 l ax l X8 TOTALII Frais d'acquisition de NM NO titres de participations TOTAL III Total général (I + II + III) NQ NP NR NS NT NU NV Total général non ventilé NY Total pénéral non ventilé Total général non ventilé NZ (NW-NY) NW (NP + NQ + NR) (NS+NT+NU) CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE Montant net au début Dotations de l'exercice Montant net à la AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES de l'exercice aux amortiss fin de l'exercice SUR PLUSIEURS EXERCICES\* Frais d'émission d'emprunt à étale **Z**9 Z8 SR Primes de remboursement des obligations

" Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

#### PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP Nº 2056 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

ጽ

₽

Néant \* SARL STILNOR Désignation de l'entreprise Montant au début AUGMENTATIONS: DIMINUTIONS: Montant Nature des provisions de l'exercice Dotations de l'exercice Reprises de l'exercice à la fin de l'exercice Provisions pour reconstitution des 3T Τв тс gisements miniers et pétroliers\* TD TE TF (art. 237 bis A-II)\* TG TH ΤI Provisions pour hausse des prix (1)\* TO Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles D4 D5 D6 de 30 % Provisions pour prêts d'installation Ŋ ΙK М (art. 39 quinquies H du CGI) lτα Autres provisions réglementées (1) TR П Tυ TOTAL I 4B 40 4D Provisions pour litiges Provisions pour garanties données 4F 4G 4H aux clients Provisions pour pertes sur marchés à 4K 4M 4N 4P 4R **4S** Provisions pour amendes et nénalités 4U Provisions pour pertes de change aw Provisions pour pensions et obliga-**4**Y 4Z tions similaires 5B 5C 5D 5E Provisions pour impôts (1) Provisions pour renouvellement des 5F 5K immobilisations\* Provisions pour gros entretien EP EΩ FR et grandes révisio Provisions pour charges sociales et 5R 58 5U fiscales sur congés à payer\* Autres provisions pour risques et 393 340 287 746 681 086 charges (1) TOTAL II 393 340 287 746 ΤX 681 086 - incorporelles 6B 6D 6E 6F 6G 6Н cornorelles - titres mis Ø2 ØЗ Ø4 Ø5 en équivalence 9V lew 9X - titres de participation autres immobilisa-Ø7 Ø8 Ø9 Sur stocks et en cours 6N 6P 6R 68 6U Sur comptes clients Autres provisions pour 6X **6**Y dépréciation (1)\* TOTAL IN 393 340 287 746 UD TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III) 681 086 UE 287 746 d'exploitation Dont dotations UG financières et reprises exceptionnelles 10 Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-Se du C.G.I. (1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA: Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III su CGI.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Li <b>bellé</b>	Montant au début	AUGMENTATIONS :	DIMINUTIONS :	Montant
	de l'exercice	Dotations de l'exercice	Heprises de l'exercice	à la fin de l'exercice
***				
		<del> </del>		
TOTAL				

Libellé	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
TRAVAUX LOTISSEMENT	393 340	287 746		681 086
				<u> </u>
TOTAL	393 340	287 746		681 08

## ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE\*

DGFiP N° 2057 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

SARL STILNOR Néant \* Désignation de l'entreprise : CADRE A **ÉTAT DES CRÉANCES** Montant brut A 1 an au plus A plus d'un an Créances rattachées à des participations Prêts (1) (2) 517 661 203 225 314 436 Autres immobilisations financières Clients douteux ou litigieux 104 396 104 396 Autres créances clients Créance représentative de titres prêtés ou remis en garactie ° (Provision pour dépréciation autérieurement constituée ° 119 119 Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Impôts sur les bénéfices État et autres Taxe sur la valeur ajoutée 27 619 27 619 Autres impôts, taxes et versements assimilés Divers Groupe et associés (2) Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations 48 034 48 034 de pension de titres) Charges constatées d'avance 25 655 25 655 TOTAUX 723 485 409 049 314 436 Prêts accordés en cours d'exercice (1) des Remboursements obtenus en cours d'exercice (2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques) A pius d'1 an et 5 ans au plus A plus de 5 ans CADRE B **ÉTAT DES DETTES** Montant brut A lan au plus Emprunts obligataires convertibles (1) Autres emprunts obligataires (1) Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine 565 293 2 695 562 598 auprès des établissements 83 497 22 092 61 405 à plus d'1 an à l'origine de crédit (1) Emprunts et dettes financières divers (1) (2) 149 886 149 886 Fournisseurs et comptes rattachés 16 579 16 579 Personnel et comptes rattachés 29 977 29 977 Sécurité sociale et autres organismes sociaux Impôts sur les bénéfices 221 714 221 714 Taxe sur la valeur ajoutée collectivités Obligations cautionnées 18 397 18 397 Autres impôts, taxes et assimilés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés 2 300 339 2 300 339 Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres) 833 833 Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie \* 18 228 Produits constatés d'avance 18 228 TOTAUX 3 404 743 2 780 740 624 003 (2) Montant des divers emprunts et dettes contrac-tés auprès des associés personnes physiques Emprunts souscrits en cours d'exercice 5 503 • Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 Emprunts remboursés en cours d'exercice

## DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2022

des Coc	k général	les impôts)			_													
		de l'entreprise l'ÉGRATI		s	ARL S	ΓILN	OR			Formed nire dep	BÉNÉFICE		T PTABI		ant *	] E	WA	Exercice N, clos le : 3 0 0 9 2 0 2 2 375 184
$\neg$	Rému	rération du tra	vail de l	'expl	oitant ou	des as	sociés (entreprise	s à l'II	R)								wв	
- 1	Avantag	es personnels no	n déductib	les *	(san	WD		Amo	rtissement	ts excédentair	es (art. 39-4	du	w	ΕĪ	1 82	8	ΧE	2 115
Beck.	Autres	ements à porter harges et dépens 4 du C.G.L)	es somptu	AIICS	)	WF		Taxe	SUI les vé	amortissemen hicules des so	its non dédu Xiélés	ctibles	w		28			
résultat fi	Fraction	4 du C.G.L.) des loyers à réir ul immobilier et	tégrer das	s le c	adre d'un	RA		/ Part	eprises à l' des loyen	s dispensée de	réintégrati	011	BE			Ъ		
명교 -	Provision	ul immobilier et us et charges à o	de levée d	optic	ibles	WI		I ` (aur.	. ADD SEXIC	s D) Thées à des é			X			Ľ		2.222.3635
Charges of déduction o		us et charges à p eau 2058-B, cadr	e III)					101	coopératifs	non déductil	bles (cf. 206	7-BIS)	4-				xw	\$1.00,1609,1905,000,000 \$1.00,1609,1905,000
3	Amende	s et pénalités				WJ		Char	ges financ	ières (art. 39-	1-3° et 212	bis)*	XZ					11 11/10
L	Réintég	rations prévues à	l'article 1	55 đu	CGI•												XΥ	
	lmpôt s	ar les sociétés (cl	page 9 de	c la m	otice 2032)												17	
Quote-p		faces réalisés par use s rrsonnes ou en GIE	iociélé	WL.					ts bénéficia le 209 B da		L7						К7	
3 E		s-values	— impo	sées	aux taux	de 15	% ou de 19 % (12				s à l'impô	t sur l	e revo	enu)			18	
apoent in et lifferé	long	terme {	- impo	sées	aux taux	de 0 %	,		·								ZN	
5 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	<u> </u>						C Plus	valn	er neller	à court ter	me						WΝ	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Fr	action imposa				lisées	au - (										wo	
× .1					térieurs*			s-vaju	es soum	ises au régi	me des tu	SIODS						
	bear	s de valeurs l	quadativ		ir OPC* ( ntéstus excéd					Zones d'entrep		1					XR	
		s diverses	DON	- 1	et. 39-1-3° et 2		<sub>I)</sub> SU			(activité exoné	réc)	sw	L_				wa	
a ocu	unct sm	2058-A-Ext								Quote-part de plus-values à t		M8						<b>是长线</b> 为 //
Réint	égration	s des charges	affectée:	s aux	activités	eligib	les au régime de t	axatio	on au ton	nage							Y1	
Résul	tat fisca	l afférent à l'a	ctivité r	eleva	ınt du régi	me op	tionnel de taxatio	n au t	onnage								<b>Y</b> 3	
														Т	TOTA	LI	WR	377 299
II.	DÉDI	CTIONS									PERTE	COM	TABL	E DE L'	EXERCIC	Έ	ws	
Ouote	ourt dans	les pertes subies	par une se	ociété	de persona	23 OO DI	G.I.E.									_	wt	
			•				s, et réintégrées dans	les résu	iltate come	stables de l'ex	ercice (cf. t	Nem	2058.5	code l	П)		wυ	
110113	I COLOR	anges a payer not										- COLON	20.56-1	o, Caule I	11)		w	
	Plus	values 🛩					ou au taux de 16	70 po	RIT ICS CT	штергізез а	rik						WH	
<u>e</u> 3		ttes	<u> </u>		au taux de											_		
E E		3 <b>5</b>	– impo	sées	au taux d	19 %											WP	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	long	terme	— impu	tées :	sur les mo	ins-va	dues nettes à long	terme	e antérie	ures							ww	
ions e			— impu	tées :	sur les déi	icits a	ntérieurs										ΧВ	
P Silve	Autre	s plus-values	imposé	es at	taux de l	9%											16	
E E						me de	l'exercice dont l'i										wz	
Reg		ne des sociéu nit net des acti				(	Quote-part de fr déduire des prod	ds et d	charges 1	estant imp	osable a	7	Α			b	XΑ	
						eime.	des sociétés mère	s dédi	uctibles	à hauteur de	e 99 % (a	1 223	Rab	CGD		_	zx	
	<del></del>			_		_	réalisés dans les				<u> </u>					-	ΖY	
		ration d'amor			шлезизэс	HICHG	realises datis les		ALVIES U	Оппения	•						XD.	
_		_	_	щ,	-		Februaries powelles		1				151			_		
Mesures d'incitation	3 3	Estapoias scorello (n Impira es diferilis 4	ania)	K9		_	Entreprises nouvelles 44 series Société investissements	L2			4 min A)		L5				XF	
Ž.5	959						(art. 208C)	кз	ļ	h-d	Menne (44 tenhen		PA					
·	Abattement sur le bénéfice et exonémiens	Zone franche urbain (art. 44 octies A)	· TE	Ø۷			Danis d'amplei à sulya- micr (et. 41 devlecie)	1F		(art	e fe <del>ncie</del> d'acterité 44 quatentacies)		хс					
		Bassin urbain à dyns (art. 44 sexdecses)	miner	PP			Zone de revitalisation rende (art. 44 quandecies	PC	ŀ	Zon	e de Déroloppene rimine (art. 44 Sept	et decise)	РΒ					
	Écarts o	le valeurs liqu		SUE (	OPC* (cat	repris	es à l'IS)										xs	
Déduc	tions	Dout deduction race (art. 39 decies)	pionalle	Х9			Dont déduction exception- nelle (art. 39 décies A)	YA		Don	difference complete (set 39 desire ()	-	YC			П		
détaille 2058-	ersur `	Dant déduction exce sansisteur de condu	-	YΗ			Done déduction exception nelle (art. 39 decies B)	YΒ	l	Doe	differior ecopi	.	YD			5	хG	
2036-7	1-EXI	Dont déduction exce		ΥI			Dont déduction exception	ΥL	<u> </u>		nen digagie per la et en spilos de dif		zı			ľ	1	
Dédu	ction de	(art. 39 decies F)	ctée aux	anti	vitée Aioi	bles o	odie (art. 39 decies Č) u régime de taxati	-	tonnace		-					Ч	Y2	
_	-				viics ciigi	OICS A	o regime de taxas	OLI au	wininge					- 1	TYYPAI	-		
1111.	HES	JLTAT FI	SCAL	•					<i>(</i> 5 <i>(</i> 3			Vi 1		ــــــــــــــــــــــــــــــــــــــ	TOTAL		хн	and the company of the control of th
Ré	sultat fi	scal avant imp	outation o	des d	léficits rep	ortabl	es: {			moins II)		ΧI	200	3	77 29	3		
								d	éficit (II	moins I)				Sign 2.			ΧJ	
Défic	it de l'ex	ercice reporté	en arriè	re (e	ntreprises	à l'IS	)*					ZL						
Défic	its antér	ieurs imputés	sur les n	ésult	ats de l'ex	ercice	(entreprises à l'IS	3)*									XL	377 299
RÉSU	ILTAT I	ISCAL	BÉNÉI	ICE	(ligne XI	v) ou l	DÉFICIT reportat	de en	avant (li	gne XO)		ΧN					xo	

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2022

Désignation de l'eutreprise : SARL STILNOR					Néant *
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4		903 132
Dont déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) K4bis Nombre	d'opé	frations sur l'exercice (2)	K4ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			<b>K</b> 5		377 299
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			К6		525 833
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			٧J		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			ΥK		525 833
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCA	ALE:	S CORRESPONDA	NTE	s	
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. Ie bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ŽΤ		23 41
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'AS	SIET	TE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	E	Ootations de l'exercice		Reprises	sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. Le bis Al. 2 du CGI <sup>a</sup>	zv		zw		
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9.1		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9 <b>M</b>		9N		
	9P		9R		
	98		9Т		
TOTAUX (YN = ZV $\lambda$ 98) et (YO = ZW $\lambda$ 9T)	ΥN		YΟ		_
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		lig	pae WU

## CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne Y K du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

<sup>(2)</sup> Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

#### Formulaire obligatoire (article 53 A do Code sénéral des implies)

#### TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2022

de Cod	e gén	ézal des impôts)		151 P	12410	2.01		4 4 1 1	3 D1 V		_									
Dés	igna	ation de l'entreprise : SARL STILNOF	۹															N	éant '	
		eport à nouveau figurant au bilan de l'exercio ntérieur à celui pour lequel la déclaration est		øс	(	741 (	001)		Affect			<b>7</b> - R	éserv	s lég	ales	ZΒ	L			
	_	nicikon a cesui pour tequel la declaration est	CLECTIC	$\dashv$				s	aux ré	serve	· ]	<b>L</b> - A	utres	réser	ves	ZD	<u> </u>			
ORIGINES		ésultat de l'exercice précédant celui pour leq déclaration est établie	uci	ØD	(	153 (	625)	MECTATIONS	Divide	ndes						ZE				
ORIC	L							THEC	Autres	r <del>é</del> pa	rtitio	os .				ZF	L			
	L	rélévements sur les réserves		ØE				`	Report							ZG			(894	626
			OTALI	ØF	(	894 (	626)		(N B: le tota	i I dopi	nicena)	rement d		ral.		ZH			(894	1 626
	RE	NSEIGNEMENTS DIVERS										Exer	nice N					Esq	áz N I	.02 (V)   <b>\$</b>
STS		Engagements de précisez le crédit-bail mobilier en crédit-le en crédit-le control de la crédit-le crédit-le control de la crédit de	prix de revieu ail	t des bio	as pris	J7			)	ΥQ										
ENGAGEMENTS		- Engagements de crédit-bail immobilier								YR										
ENGA	Ī	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS	-						- 3			17.63
		Sous-traitance								YT	Г					T				
921	3		ant des loyers o			J8	4	6 5	70 )	хo				67	50	7			10	6 399
Ja vp	EXTERNES	- Personnel extérieur à l'entreprise								Yυ	Г					T				
14 3.	SE	- Rémunérations d'intermédiaires et hono	raires (hors r	étroce	ssions)					ss	3			19	63:	2			3	0 399
SIES		- Rétrocessions d'honoraires, commission	s et courtage	iges						w	,									
DETAILS DES POSTES	2		tions versées a et professionne		nisations	ES			,	ST	T			52	26	4			5	3 49
SILA	1	Total du post	-		la ligne	FW du	tableau	a° 20	152	ZJ			1	39	40	3			19	0 289
百		— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								w	┰			7	35	2				4 822
	XES	- Autres impôts, taxes et versements assir (dont taxe intérieure sur les		iers	zs				,	9Z				14	42	1			. 1	4 310
a Livery	1	Total du pos			la lign	e FX du	tableau	n° 20	052	YX	( <u> </u>			21	77	3		STA.	41	9 138
Γ,		- Montant de la T.V.A. collectée								77	$\Gamma$		4	98	25	3	Ţ.		25	0 889
* > E		Montant de la T.V.A. déductible compta services ne constituant pas des immobil		urs de	l'exerc	ice au ti	tre des	piens	et	YZ	:		2	08	71	5	Ž,	. X-	53	4 49
		Montant brut des salaires (cf. dernière d DADS de l'année précédente) *		nuelle	sousci	ite au ti	tre des :	alain	es	ØЕ	ŗ		1	75	45	0			17	5 450
		Montant de la plus-value constatée en fi le régime simplifié d'imposition *	ranchise d'in	ıpôt lo	rs de la	premiè	re optio	n pou	r	øs							-			
<u>ا</u> ۾		Taux d'intérêt le plus élevé servi aux ass  à la disposition de la société *	ociés à raiso	a des :	somme	mises				zĸ					9	ь	,		i jih	9
SUNTER		- Numéro de centre de gestion agréé *		x	P				- Filial prévu	es et par	parti art. 3	cipatio 8 II de	ons∶( e l'anı	Liste . III	au 2	:059- GI)	G si	oui co	cher 1	ZR
		Aides perçues ayant donné droit à la réduction	d'impôt prévi	пс ви 4	de l'arti	cle 238 b	is du CG	l pour	l'entrepr	ise do	matric	e				П	RG			
		Montant de l'investissement reçu qui a donné l'article 217 octies du CGI	lieu à amortis	ement	exceptio	anel che	z i'entrep	rise ii	vestisseu	dan	s le ca	dre de				╗	RH			
		Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.				Plus-valv	ues à 15%	JК						Plus	nincs à	0%	JL			
						Plus rai	per \$ 19%	JM						Imp	outatio	ns	JC			
RÉGIME DE	GROUPE *	Groupe : résultat d'ensemble. JD				Phot-Val-	nes à 15%	JN						Plus-1	rajues à	os.	JO			
RÉGIN	GRO					Plus-val	sco à 19%	JP						Imp	utatio	ons	JF			
		Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 mère, 2 si société filiale	si société	л	н	N":	SIRET de	la sociá	té mère du	Боф		IJ	T	П		Ц	Т	П	Т	
_	_	HELE, 2 at SOCIETE HUME						_		- '						_	_			

<sup>(1)</sup> Ce cadre est destiné à l'aire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au court de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aisent ou non déjà l'ait l'objet d'une précédente affectation.

### DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Dési	gna	tion de l'entreprise :	SARL STILL	NOR				Néant *
	۱ - ۱	DÉTERMINATION DE LA VALE	UR RÉSIDU	ELLE				
		Nature et date d'acquisition des éléments cédé	**	Valent d'origine*	Valeur notte réévaluée* (3)	Amortissements pratiq en franchise d'impôt (4)	nes Autres amortimentents	Valeur résidaelle (6)
		1						
		2						
		3						
	- 1	4						
	1	5					-	
	- 1	6	•					
I - Immobilisations*	- 1	7						
I - Immobilisations*	-			<del> </del>				+
-	- 1	8						
		9		-	-	-	<del>- </del>	-
	- 1	10						
8	- 1	11						<u> </u>
<u> </u>	_	12		İ		<u> </u>		1
<u> </u>		B - PLUS-VALUES, MOIN		habad da la mbuu uuduu	Qualifica Court terms	tion fiscale des	plus et moins-val	
		PTIL GE VEINE	- OI &	iobal de la plus-value : la moiss-value	Count terms		Long terme (10)	Plus-value taxables à 19 % (1)
<u></u>				(8)	(9)	19% 1	5 % ou 12.80 % 0	% (11)
	- 1	1			<del> </del>			
3	ı	2						
2	- 1	3			-			
	İ	4						
I - Immobilisations*	- 1	5						
1	-	6	ļ					
		7			ļ			
=		8						
5		9						
5		10						
5	ŀ	11						
mr-Critivi . The pas auresson on formulatine at aleministration from a mipming. Les ents I - Immobilisations*	4	12	1.1.4		ļ			
	ŀ	13 Fraction résiduelle de la provision spéci aux éléments cédés	ale de réévaluation	on atterense	+			
<u> </u>	ŀ	14 Amortissements irrégulièrement différé			+			
Ten a	þ	Amortissements afférents aux éléments déductibles par une disposition légale			+			
a élén	1	Amortissements non protiqués en comptabilité es pour investissement, définie par les lois de 1966.	1968 et 1975, effect	verment utilisée	+	den Paris		. 7.455
II - Autres éléments		Provisions pour dépréciation des titres e moins-values à long terme devenues sa	ns objet au cours	de l'exercice				
=	- [	Dotations de l'exercice aux comptes de titres relevant du régime des plus ou mo	ins-values à long	epréciation des terme				¥.
		20 Divers (détail à donner sur une note ann	exc)*	<u></u>				

<sup>&</sup>quot; Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032. (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

## AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME

DGFiP N° 2059-B 2022

Désignation de l'entrep	orise: SARI	L STIL	NOR.	1	Formulaire déposé su titre de l'IR EU	Néant *
	A ÉLÉMENT (à l'exclusion des plus-values d			CAL DES PLUS-VALUE	S A COURT TERME	
		de fusio				1
	Origine Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégres
Plus-values réalisées	sur 3 ans (entreprises à l'IR)			i i		i i i i i i i i i i i i i i i i i i i
au cours de	sur 10 ans					
l'exercice	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater C	GD)				
		TAL I				
	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant auté- ricurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1				-
		N-2				
		N-1				
		N-2				
Plus-values réalisées		N-3				
au cours des exercices antérieurs	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies	N-4				
exercices americans	1 ter et 1 quater du CGI)	N-5 N-6				
	(à préciser) au titre de :	N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOT	AL2	ļ			
					FICIAIRES DES APPORT	
Plus-values de fr (personnes mora	rubrique ne comprend pas les plus- usion, d'apport partiel ou de scission des soumises à l'impôt sur les sociétés se le des plus-values et date	values a	afférentes aux biens non an  )  Montant net des	ortissables ou taxées lors  Montant anté-	des opérations de fusion ou  Plus-values d'apport à une se professionnelle exercée à titre inde  Montant rapporté au	d'apport.  cciété d'une activité  ridud (toutes sociétés)  Montant restant
Plus-values de fr (personnes mora	rubrique ne comprend pas les plus- usion, d'apport partiel ou de scission des soumises à l'impôt sur les sociétés se	values a	afférentes aux biens non an	ortissables ou taxées lors	des opérations de fusion ou  Plus-values d'apport à une se professionnelle exercée à titre indi	d'apport. ociété d'une activité ridud (toutes sociétés)
Plus-values de fr (personnes mora	rubrique ne comprend pas les plus- usion, d'apport partiel ou de scission des soumises à l'impôt sur les sociétés se le des plus-values et date	values a	Montant pet des	ortissables ou taxées lors  Montant anté-	des opérations de fusion ou  Plus-values d'apport à une se professionnelle exercée à titre inde  Montant rapporté au	d'apport, ociété d'une activité ridud (toutes sociétés)  Montant restant
Plus-values de fr (personnes mora	rubrique ne comprend pas les plus- usion, d'apport partiel ou de scission des soumises à l'impôt sur les sociétés se le des plus-values et date	values a	Montant pet des	ortissables ou taxées lors  Montant anté-	des opérations de fusion ou  Plus-values d'apport à une se professionnelle exercée à titre inde  Montant rapporté au	d'apport.  cciété d'une activité  ridud (toutes sociétés)  Montant restant
Plus-values de fr (personnes mora	rubrique ne comprend pas les plus- usion, d'apport partiel ou de scission des soumises à l'impôt sur les sociétés se le des plus-values et date	values a	Montant pet des	ortissables ou taxées lors  Montant anté-	des opérations de fusion ou  Plus-values d'apport à une se professionnelle exercée à titre inde  Montant rapporté au	d'apport.  cciété d'une activité  ridud (toutes sociétés)  Montant restant
Plus-values de fr (personnes mora	rubrique ne comprend pas les plus- usion, d'apport partiel ou de scission des soumises à l'impôt sur les sociétés se le des plus-values et date	values a	Montant pet des	ortissables ou taxées lors  Montant anté-	des opérations de fusion ou  Plus-values d'apport à une se professionnelle exercée à titre inde  Montant rapporté au	d'apport.  cciété d'une activité  ridud (toutes sociétés)  Montant restant
Plus-values de fr (personnes mora	rubrique ne comprend pas les plus- usion, d'apport partiel ou de scission des soumises à l'impôt sur les sociétés se le des plus-values et date	values a	Montant pet des	ortissables ou taxées lors  Montant anté-	des opérations de fusion ou  Plus-values d'apport à une se professionnelle exercée à titre inde  Montant rapporté au	d'apport.  cciété d'une activité  ridud (toutes sociétés)  Montant restant
Plus-values de fr (personnes mora	rubrique ne comprend pas les plus- usion, d'apport partiel ou de scission des soumises à l'impôt sur les sociétés se le des plus-values et date	values a	Montant pet des	ortissables ou taxées lors  Montant anté-	des opérations de fusion ou  Plus-values d'apport à une se professionnelle exercée à titre inde  Montant rapporté au	d'apport, ociété d'une activité ridud (toutes sociétés)  Montant restant
Plus-values de fr (personnes mora	rubrique ne comprend pas les plus- usion, d'apport partiel ou de scission des soumises à l'impôt sur les sociétés se le des plus-values et date	values a	Montant pet des	ortissables ou taxées lors  Montant anté-	des opérations de fusion ou  Plus-values d'apport à une se professionnelle exercée à titre inde  Montant rapporté au	d'apport.  cciété d'une activité  ridud (toutes sociétés)  Montant restant
Plus-values de fr (personnes mora	rubrique ne comprend pas les plus- usion, d'apport partiel ou de scission des soumises à l'impôt sur les sociétés se le des plus-values et date	values a	Montant pet des	ortissables ou taxées lors  Montant anté-	des opérations de fusion ou  Plus-values d'apport à une se professionnelle exercée à titre inde  Montant rapporté au	d'apport.  cciété d'une activité  ridud (toutes sociétés)  Montant restant
Plus-values de fr (personnes mora	rubrique ne comprend pas les plus- usion, d'apport partiel ou de scission des soumises à l'impôt sur les sociétés se le des plus-values et date	values a	Montant pet des	ortissables ou taxées lors  Montant anté-	des opérations de fusion ou  Plus-values d'apport à une se professionnelle exercée à titre inde  Montant rapporté au	d'apport.  cciété d'une activité  ridud (toutes sociétés)  Montant restant
Plus-values de fr (personnes mora	rubrique ne comprend pas les plus- usion, d'apport partiel ou de scission des soumises à l'impôt sur les sociétés se le des plus-values et date	values a	Montant pet des	ortissables ou taxées lors  Montant anté-	des opérations de fusion ou  Plus-values d'apport à une se professionnelle exercée à titre inde  Montant rapporté au	d'apport, ociété d'une activité ridud (toutes sociétés)  Montant restant
Plus-values de fr (personnes mora	rubrique ne comprend pas les plus- usion, d'apport partiel ou de scission des soumises à l'impôt sur les sociétés se le des plus-values et date	values a	Montant pet des	ortissables ou taxées lors  Montant anté-	des opérations de fusion ou  Plus-values d'apport à une se professionnelle exercée à titre inde  Montant rapporté au	d'apport, ociété d'une activité ridud (toutes sociétés)  Montant restant
Plus-values de fr (personnes mora	rubrique ne comprend pas les plus- usion, d'apport partiel ou de scission des soumises à l'impôt sur les sociétés se le des plus-values et date	values a	Montant pet des	ortissables ou taxées lors  Montant anté-	des opérations de fusion ou  Plus-values d'apport à une se professionnelle exercée à titre inde  Montant rapporté au	d'apport.  ociété d'une activité  riduel (toutes sociétés)  Montant restant



SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFiP N° 2059-C 2022

Æsignation de l'entrepris	æ:	SARL STILNOR				Néant *			
		Rappel de la	plus ou moins-value de l'exercice rel	evant du taux de 15 % 🌑 ou 12,80 %	•				
		Guins nets p	etirés de la cession de titre de sociétés gime du long terme (art. 219 l'a sexie	à prépondérance immobilières non cou	<del>é</del> es				
Entreprises soumises à l'in Entreprises soumises à l'in	ipôt sur le	sociétés		n-U bus du CGs)	e)/e				
,,	,		sexies-0 du CGI)	om se prix de revient est superiete à 22,	.ame	ŀ			
	1.	SUIVI DES MOINS-VA	LUES DES ENTREPR	ISES SOUMISES À L'IM	PÔT SUR LE REVENU	J			
Origine		Moiss-value à 12,80 %	23	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables		Solde des moins-values			
1		2		à 12,80 % 3		12,80 % 4			
Moins-values nettes	N								
	N-1								
	N-2								
	N-3					•			
Moins-values nettes à long terme									
subies au cours des	N-4								
dix exercices antérieurs	N-5	- <del></del>							
(montants restant à	N-6			<del></del> ,					
déduire à la clôture du	N-7								
dernier exercice)	N-8								
	N-9								
	N-10								
II - SU	IVI DE	S MOINS-VALUES À L	ONG TERME DES ENT	TREPRISES SOUMISES	À L'IMPÔT SUR LES	SOCIÉTÉS*			
		Moins	-values	Imputations sur les plus-values à long terme		Solde des			
Origine		À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	moins-values à reporter (2+3-4-5)			
Moins-values nettes	N	<u>+</u>	3	4	3	6			
				and the state of t		+			
	N-1					+			
	N-2								
Moins-values nettes	N-3								
à long terme	N-4								
subies au	1			1		1			
cours des dix exercices	N-5								
cours des dix exercices antérieurs (montants	N-5 N-6								
cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la	ı								
cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier	N-6								
cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du	N-6 N-7								

N-10

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(13)
------

#### RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME ÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COUR

DGFiP N° 2059-D 2022

formulaire obligatoire (urticle 53A du Code général des Impôts)			DES PROVISIONS es soumises à l'impô				]	
Désignation de l'entreprise :	SARL STILNOR							Néant *
SITUATION C	OU COMPTE AFFECTÉ A L	ENI	REGISTREMENT	DE LA RÉ	SERVE SP	ÉCIALE POI	JR L'EXERCICE	N
				Sous-compt	es de la réserve	spéciale des plus	-values à long terme	
			taxées à 10 %	taxées à 15	% tax	ćes à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précéder	nt (N - 1)	1						
Réserves figurant au bilan des son au cours de l'exercice	2							
	TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
	ant lieu à complément it sur les sociétés	4						
L - ne do	onnant pas lieu à complément ot sur les sociétés	5						
	TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice	(ligne 3 - ligne 6)	7						
RÉSERVE SPÉCI	ALE DES PROVISIONS PO	ЖR	FLUCTUATION	DES COUR	IS <b>" (5e</b> , 6e,	7e alinéas d	e l'art. 39-1-5e d	u CGI)
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours d l'année			donnant lie		ne do	ve nnant pas lieu ment d'impôt (e	à la ciôtu	t de la réserve re de l'exercice
(1)	(2)	+	à complément d'u	mpor (3)	a compre	neur a mipor (	"	_(5)
		- 1		1				

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



#### DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2022

Designation de l'entreprise: LSARLSTILNOR		Néant *
Exercice ouvert le : 01012022 et clos le : 30092022 Durée en nomb	e de mois	: 191
DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel *:	YP	4
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 646 821
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	ок	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	ा	39 558
TOTAL	ОХ	2 686 379
li - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	ОН	Ô
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	Œ	
Subventions d'exploitation reques	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	oi	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	хт	
TOTAL	OM	0
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	1 332 827
Variation négative des stocks	ool	359 502
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	92 833
Lovers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition	os	
dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois Taxes déductibles de la valeur ajoutée	loz	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	low	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	ου	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à	. 09	287 746
disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 moi Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	201 1 10
TOTAL	3 01	2 072 909
IV - Valeur ajoutée produite	لتنا	
Calcul de la valeur ajoutée (TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	ogl	613 471
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujethe à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1390-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF. En cas de VA ajoutée négative, reporter montant égal à 0 au cadre C du formulaire n° 1329-DEF)	TSAT	613 471
Tormulaires n° 1329-AC et 1329-DEF. En cas de VA ajoulée negative, réporter montant égat à 0 au cacre C du formulaire n° 1529-DEF.  Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE	1	0.0 471
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas comple	der ce car	tre.
Les autopresses tribunts autopresses du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléte case SA, vous êtres assujeiti à la CVAE et un mono établissement au seus de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléte case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.	r le cadre	ci-dessous et la
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case EV X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX. GX 3 581 839 Effectifs au sens de la CVAE *	EY	4
aiusté à 12 mois) !  Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	нх	30 479 431
The state of the s	300920	)22
Date de cessation HR		
J. I		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. (\*) De explications concernant esc cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 1232-AOT-3D § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire	17	COI	MPOSIT	TION DU CAI	PITALSOC	IAL	DGFiP	N° 2059-F 2	:022
(art. 38 de l'annexe III au C.G N° de dépôt	11)	(liste d dét	es personnes enant directe	ou groupements de per ment au moins 10 % d	rsonnes de droit o u capital de la soc	u de fait iété)	1/1	(1) Néant <sup>a</sup>	. 🗆
EXERCICE CLOS LE	30092	022	]			N° SIRET 3	4 4 4 0 6 7	15000	3 9
DÉNOMINATION DE L	TENTREPRISE	SARL STIL	NOR						
ADRESSE (voie)	350 AVENU	E DU STADE							
CODE POSTAL	59240			VILLE [C	UNKERQUE	<u> </u>			
Nombre total d'associés	ou actionnaires pers	onnes morales de l'entrepr	ise	Pl 1	Nombre total	de parts ou d'action	s correspondantes	P3 35950	
Nombre total d'associés	ou actionnaires pers	onnes physiques de l'entre	prise	P2 1	Nombre total	de parts ou d'action	s correspondantes	P4 50	
I - CAPITAL I	DÉTENU PAR LE	S PERSONNES MOR	ALES:						
Forme juridique	SAS	Dénomi	nation BE	CI	·-··				
Nº SIREN	(si société établie er	1 France) 07615			% de détenti	on 99,86	Nb de parts ou acti	ions 35950	$\overline{}$
Adresse :	№ 350			ENUE DU STAD	 DE				
	Code Postal	59240	Comm				Pays F		
Forme juridique		Dénomi	nation						
N° SIREN	(si société établie en	1 France)			% de détenti	оп	Nb de parts ou acti	ions	
Adresse :	Nº		Voic						_
	Code Postal		Comm	une			Pays		
Forme juridique		Dénomin	nation						
N° SIREN	(si société établie en	France)			% de détenti	on	Nb de parts ou acti	ons	
Adresse :	N.		Voic						
	Code Postal		Comm	une			Pays		
Forme juridique		Dénomia	nation						
N° SIREN	(si société établie en	France)	-		% de détentie	on	Nb de parts ou acti	ons [	
Adresse :	N*		Voie						
	Code Postal		Commi	ine			Pays		
II - CAPITAL	DÉTENU PAR LE	S PERSONNES PHY	SIQUES :						
Titre (2)		Nom patronymique	DUFLO	R		;	rénom(s) FRAN	ICOIS	
Nom mari	tal				% de détention	on 0,14	Nb de parts ou acti	ons 50	
Naissance: De	12/02/196	8 N° Département	59	Commune DUNK	ERQUE		Pays FRAN	ICE	
Adresse :	N* 463		Voie AV	LOUBET APPT	A31				
	Code Postal 59	240	Comme	DUNKERQ	UE		Pays FRAN	ICE	
Titre (2)		Nom patronymique				F	rénom(s)		
Nom mari	m				% de détention	nc ac	Nb de parts ou acti	DAS	
Naissance: Da	ile	N* Département		Commune			Pays		$\Box$
ı									

(I) Lorque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprint, utiliser un on plusieurs tableaux supplémentaires. Deux ce cat. il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de le case prévne de cet effect de porter le nombre total de tableaux souscriss en bas à droise de cette même case.

(2) Indiques : Nour Monistere, MAID, pour Madames ou ME, pour MADAMES ou

Commune

Pays [

Code Postal

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au C.G	18		FILIA	LES ET PARTICIPATIONS	}	DGFiP N° 205	59-G 2022
N° de dépôt	7)		(liste des person dont la soci	nes ou groupements de personnes de droit ou é détient directement au moins 10 % du capi	de fait ital)	1 (1)	Néant *
EXERCICE CLOS LE	30092	022		Ŋ	v° SIRET 3 4	4 4 0 6 7 1 5 0	าดิดเล
DÉNOMINATION DE L'			STILNOR		[0] +	71710101711101	21010131
ADRESSE (voie)	350 AVENU			1			
CODE POSTAL	59240	E DO STAL		VILLE DUNIVEDONE			
———	39240			VILLE DUNKERQUE			
NOMBRE TOTAL DE F	ILIALES DÉTENUI	ES PAR L'ENTR	EPRISE	ls 0			
Forme juridique			Dénomination [				
Nº SIREN	(si société établie en	France)		% de	détention		
Adresse:	N*		Voie				
<del></del>	Code Postal		Commun			Pays	
Forme juridique			Dénomination [				
Nº SIREN	(si société établie en	France)		% de	détention		
Adresse :	N°		Voie				
	Code Postal		Commun			Pays	
Forme juridique			Dénomination [	7			
	(si société établie en		L	% de	détention	7	
Adresse :	N° [		Voie	<i>N</i> 30.	исканов		
Aucast .			_				
	Code Postal		Commun			Pays	
Forme juridique	L		Dénomination				
Nº SIREN	(si société établie en	France)		% de	détention		
Adresse:	N*		Voie				
	Code Postal		Commun			Pays	
Forme juridique			Dénomination [				
Nº SIREN	(si société établie en	France)		% de	détention		
Adresse :	N°		Voie				
	Code Postal		Соттин			Pays	
Forme juridique		1	Dénomination [				
N° SIREN	(si société établie en	France)		% de	détention		
Adresse :	N°		Voic				
	Code Postal					7	
	Code Postai		Commune			Pays	
Forme juridique	L		Dénomination				
	(si société établie en	France)		% de	détention		
Adresse:	N*		Voie				
	Code Postal		Соттин			Pays	
Forme juridique			Dénomination				
N° SIREN	(si société établie en	France)	181	% de :	détention		
Adresse :	N*		Voie				
	Code Postal		Commune			Pavs	

Pays

<sup>(1)</sup> Losque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprind, utiliser un ou phusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convicut de numérour chaque tableau su haut et à grache de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en ban à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

						π₽Ĉ	

2069-RCI

Si PME au sens communautaire, cochez la case Socjété du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés : Nom. adresse SIREN Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre : 1 - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE "Crédit d'Imple" vous devez salde un code à 3 lettrus parmi Crédit d'impôt (1) Montant "CIC"
"MEC"
"RAC"
"AUD"
"CIN" Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi Réduction d'impôt au titre du mécénat rectation trappe at take an acceptant Credit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés Crédit d'impôt pour dépennes de production d'œuvres muliovisuelles Crédit d'impôt pour dépenses de production d'euvres cinématographiques Crédit d'impôt pour dépenses de production de filme et d'euvres audiovisuelles étrangers CSV"
"VEL"
"REB"
"BLC"
"FREE"
"CAC"
"KID" Crost ratigor pour oppensé de production à name et d'exerves soudoristactes éstangées.

Crôst en faveur des ent sport, viraiss musicasen un de varialés on seprés, théfit d'euv dramatiqu Réduction d'impôt pour mise à disposition d'um fotte de vélos.

Crôsti pour la rétoration étargétique des tréliments à mage tertaine.

Crôsti pour la rébundon des loyers par les builleum de locatus commerciaux. Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de pressu Crédit pour dépeases création audiovis, et cinématog, redevances OOC et rémun, auteurs Crédit d'impôt en faveur des représentations théltrales d'œnvres dramatiques Crédit en faveur est, agricoles de secteur cultures permanentes sans givologate Crédit en faveur ent. agricoles avec certification à bante valeur envi CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés Montant du CICE préfinancé En présence de CICE, saisir "CIC" dans "Crédit d'impôt (1)", et dans "Montant", saisir (ligne 1 x 9 %) + (ligne 3 x 9 %) x 10/90 + ligne 5. [A partir du 01/01/2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9 %.] RÉDUCTION D'IMPÔT EN FAVEUR DU MÉCÉNAT (2) Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME (2) Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau IV. II - CRÉDITS D'IMPÔTS AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE Crédit d'impôt (2) (2) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saistr un code à 3 lettres parmi : "BIO" Crédit d'impôt en l'aveur de l'agriculture biologique "CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche "CIV" Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo "ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social "CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif "RTA" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique "PVM" Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières "AUT" Autres crédits d'impôts Si vous avez saisi AUT, précisez le crédit d'impôt Si vous avez saisi CIR, précisez le montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM : III - CAS PARTICULIERS

(3) Dans la colonne "Crédit d'Impit" vons devez saisir un code à 3 lettres parmi :

Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété

"CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'impôt pour la récorsaice des régiéque Crédit pour la récorsaice descréptique des bitiments à mage tertaine.

Crédit pour la lenavation descréptique des bitiments à mage tertaine.

CACC Crédit pour dépendes création audiovis et cinématog, redevances OGC et rémn, auteurs

CAGC Crédit d'impôt en leveur des carterprises agricoles dans le secture des cultures permanentes sant glyphosase

TVPC Crédit d'impôt en leveur des carterprises agricoles disposant d'inne certification d'exploitation à haute valeur cavairo

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entrepris

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi Caédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé

Crédit d'impôt en faveur de l'apprenti

Crédit d'impôt en faveur de la recherche Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaur Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art

"CIR"

"CIC"

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N

CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1

en cas d'exercice de plus de 12 mois

Montant

Crédit d'impôt (3)

Crédit d'impôt (3)

Annexe à la 2069-RCI-SD pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts 2069-RCI

IV – MÉCÉI			Bénéfic		C Marketon	Intermé	diaire <sup>2</sup>	
Montants des dons	Date de versement	n°SIREN ou RNA <sup>4</sup>	Nom	Adresse	n°SIREN ou RNA <sup>4</sup>	Nom	Adresse	Valeur de la contrepartie
			·					
			-					
	_							
								ļ

¹ Tableau à remplir pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrau droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat prévue à l'article 238 bis du code général des impôts (BOI-BIC-RICI-20-30-40, § 40 et suivants

MPORTANT : Ne pas adresser os formulaire à l'administration fiscale sous fo

<sup>3.1</sup>º entreprise se fait communiquer par l'organisme qui n'intervient qu'à titre de simple collecteur de fonds, l'édentité du bedéficiaire final ainsi que le montant et la date des versements ourrespondants et, le cas échéant, le valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepante. Longue l'entreprise effectue des dons et versements à des organismes digibles au régime fiscal du metre fonds de doution et les fondations et associations reconnues d'utilité poblique qui les reversent à d'autres organismes eux mêmes digibles dans les conditions prévues à l'article 238 de du CGI, l'entreprise versante déclaire à l'administration fiscale uniquement l'identité de l'organisme qui intervient comme intermédiaire, ainsi que le montant et la date des dons et versements correspondants et, le cas échéant, le valeur des biens et services reçus, dérentement ou indirectement, en contrepantie.

 <sup>3</sup> Valeur des biens et services reçus directement ou indirectement en contrepartie.
 4 Numéro SIREN et, à défaut, numéro RNA si entité française.

#### **AUTRES INFORMATIONS**

Dénomination : SARL STILNOR

N° SIRET: 34440671500039

Exercice clos le 30/09/2022

#### Libelié

#### ANNEXE

#### A. FAITS MARQUANTS

La date de clôture de l'exercice social avait été modifiée et portée au 31/12/2021, l'exercice social a donc une durée de 15 mois.

L'exercice clos le 30/09/2022 compte par conséquent une durée de 9 mois.

#### A. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'autorité des normes comptables

homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### B. IMMOBILISATIONS

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine,

compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens suivant le mode linéaire :

- logiciels: 100% - Matériel et outillage: 20% - Agencements: 10% - Matériel de bureau: 25% - Matériel de transport: 25%

#### C. STOCKS

La valorisation des terrains à bâtir est déterminée suivant un coût de revient au mêtre carré utile ( coût du terrain, travaux de viabilité et frais annexes directs).

#### D. CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes font l'objet d'une ventilation pour leur montant à plus d'un an et à moins d'un an dans l'annexe 2057.N.

E. EFFECTIF: 4 personnes

#### F.CAPITAL

Il est divisé en 36000 parts de 16€

#### G. VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Situation à l'ouverture de l'exercice :

. Capitaux propres avant l'affectation 82 009 €

Variation au cours de l'exercice :

. résultat 30/09/22

375 184 €

CAPITAUX PROPRES AU 30.09.22

457 193 €

#### H. FRAIS A PAYER SE RETROUVANT DANS DIFFERENTS POSTES

fournisseurs, factures non parvenues

#### **AUTRES INFORMATIONS**

Dénomination: SARL STILNOR

PSIRET: 34440671500		Exer	cice clos le 30/09/20
	Libellé		a S
. dettes fiscales et sociales	40 037 €		
. dettes financières	2 6 95 €		
I. ACTIVITÉ			
Pour l'exercice du 01/01/22 au 30/	09/22, 23 parcelles ont été vendues	contre 19 parcelles pour l'exe	rcice précédent.
L'instruction de nouveaux projets o	le lotissements devrait permettre la	poursuite d'une activité bénéfi	ciaire.
J. ENGAGEMENTS HORS BILAN			
Néant			

ż		
Company of the control of the contro		
•		
3		
8		
ē		
•		
3		
è		
ē		
5		
?		
É		
5		
8		
9		
9		
5		
=		
ś		
9		
THIS PAR		
ė		
Ę		
Ē		
ŧ		
Ď		
Ě		
5		
2		
Ş		
h		
ĕ		
8		
Ξ		
5		
g		
ē		
Ē		
2		
•		
9		
8		
8		
8		
THE DESCRIPTION OF THE PRINCIPLE BY		
THE DESCRIPTION OF THE PRINCIPLE BY		
THE DESCRIPTION OF THE PRINCIPLE BY		
THE DESCRIPTION OF THE PRINCIPLE BY		

2022	État de suivi des plus-values en sursis d'imposition				
Désignation et ad l'entreprise appor					
Désignation et ad					
Fusions, apports p	partiels d'actifs et scissions de sociétés (art. 210A et 210B du CGI) (1)				
Échange d'actions	ss dans le cadre d'OPE (art. 38-7 du CGI) (1)				
Échanges de titre	e consécutifs à des fusions ou des scissions (art. 38-7 Bis du CGI) (1)				
Apport d'entrepris	ises individuelles en société (art. 151 octies du CGI) (1)				
Échanges de titre	ps d'OPVCM (art. 38-5 Bis du CGI) (1)				
Transformation e	m. SCOP (art. 210 D du CGI) (1)				
Apports réalisés p	par les SCP (art. 151 acties A du CGI) (1)				
Date de l'opération	on de fusion, de scission, d'apport ou de transformation				
(1) Mettre un 'X' dans	ns la case si applicable.				

#### Suivi des Plus-Values sur Biens non Amortissables

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur flecale	Valour comptable	Southe éventuellement perçue (2)	Southe éventuallement imposée (2)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial			Carlotte Co.		
Autres immobilisations incorporelles			C-5425		
Terrains			State of the state		
Participations					
Autres immobilisations financières					
	1				
			1		
	· .				

(2) Ces colonnes ne sont à remptir que pour les opérations visées aux 5 bis, 7, et 7 bis de l'article 38 du CGI et les opérations visées à l'article 210 B du CGI lorsque l'apporteuse a perpu une soulle à l'occasion d'un apport de titres assimilé à un apport de branche compiléte d'activité.

### Suivi des Plus-Values sur Biens Amortissables

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période présue pour la réintégration (3)	Montant net des plus- values réalisées	Montant antérieurement Intégré	Montant repporté au résultat de l'exercice	Montant restant å räktligrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriel					
Autres immobilisations corporelles	· ·				
	1	i			·
	1	_			
		1	,		
TOTAL					

## EXTRAIT DU PROJET DES RESOLUTIONS À L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 FÉVRIER 2023

## **QUATRIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le Bénéfice de l'exercice clos au 30/09/22, s'élevant à <u>375 184.26 €</u> au compte « report à nouveau » pour amortir les déficits antérieurs.

L'assemblée Générale reconnaît en outre, que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, les rapports présentés mentionnent qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des trois exercices précédents.

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 FEVRIER 2023

## **QUATRIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le Bénéfice de l'exercice clos au 30/09/22, s'élevant à <u>375 184,26 €</u> au compte « report à nouveau » pour amortir les déficits antérieurs.

L'assemblée Générale reconnaît en outre, que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, les rapports présentés mentionnent qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

